

**GESTION du PLAN de
DÉVELOPPEMENT GLOBAL**
de la Communauté fransaskoise

2002 – 2005

*Il y a une place pour moi...
j'embarque!*

Le Comité de gestion du Plan de développement global est responsable d'assurer la mise en œuvre de la Politique de planification et de concertation. Cette politique décrit le processus de planification et de concertation, son suivi et la gestion du PDG. En tout temps, les Fransaskoises et les Fransaskois ont une place d'importance dans le processus et leur participation est essentielle à sa valeur.

MISE À JOUR ANNUELLE DU PDG

Le Plan de développement global de l'année en cours et la planification stratégique des organismes servent de toiles de fond pour la mise à jour annuelle des plans d'action des organismes fransaskois.

Rencontres en district

Chaque organisme local invitera les Fransaskoises et les Fransaskois du district à une rencontre annuelle de planification afin de :

1. déterminer si la réalité de leur situation exige des modifications aux impacts visés qu'ils se sont donnés pour la période de trois ans couverte par le PDG;
2. fournir l'occasion qui permettra l'évaluation des activités par rapport aux résultats directs visés de la programmation annuelle.

Rencontres des clientèles-cibles

Les résultats de ces rencontres de planification en district seront apportés aux rencontres des clientèles-cibles et des secteurs d'intervention. Les trois clientèles-cibles (aînés, femmes, jeunes) seront invitées à participer à des rencontres de planification pour leur propre clientèle afin de :

1. déterminer si des modifications doivent être apportées aux impacts visés qu'elles se sont données en tant que clientèles-cibles;
2. permettre aux organismes responsables des clientèles-cibles d'évaluer leur programmation annuelle en conséquence.

Rencontres sectorielles

Les résultats des trois rencontres de planification des trois clientèles-cibles seront apportés aux rencontres des secteurs d'intervention. Les intervenants dans les huit secteurs d'intervention de la communauté fransaskoise seront invités à participer à des rencontres de planification pour leur propre secteur afin de :

1. déterminer si les impacts visés formulés pour chaque secteur d'intervention doivent être modifiés sujets aux résultats obtenus lors des rencontres de planification tenues en districts et auprès des clientèles-cibles;
2. permettre aux organismes oeuvrant dans chacun des secteurs d'analyser leur programmation annuelle à la suite des rencontres de planification sectorielle.

Rencontre de concertation provinciale

La rencontre de concertation provinciale finalise le processus annuel de planification communautaire :

1. a lieu au Rendez-vous de la communauté fransaskoise;
2. permet l'examen du PDG mis à jour par l'ACF à partir des résultats des rencontres de planification des districts, des clientèles-cibles et des secteurs.

À la suite du Rendez-vous, l'Assemblée communautaire fransaskoise finalise le PDG et en distribue une copie à tous les organismes membres de la communauté qui ont participé au processus.

Le processus de planification et de concertation se répète à base annuelle pour la durée prescrite du PDG du jour et ensuite pour établir un nouveau PDG pour les années suivantes.

*Le partage d'une vision commune apporte le respect,
l'appui de l'un et l'autre et la concertation.*

RENCONTRES INTERRÉGIONALES ET INTRAPROVINCIALES

Un autre élément essentiel à la gestion efficace du PDG est la tenue de rencontres interrégionales et intraprovinciales. Les rencontres interrégionales regroupent les communautés du nord de la province à une rencontre interrégionale nord et celles du sud de la province à une rencontre interrégionale sud. Les rencontres intraprovinciales regroupent les intervenants des huit secteurs d'intervention de la communauté fransaskoise.

Les buts des tables de concertation interrégionales et intraprovinciales de la communauté fransaskoise sont :

- de rassembler en un même endroit tous les acteurs fransaskois et autres, ayant un intérêt dans le développement de la communauté afin d'échanger et faire des analyses du Plan de développement global de la communauté fransaskoise;
- de créer des partenariats ou collaborations; et
- de faire avancer les dossiers de développement vers l'atteinte des buts de la communauté fransaskoise.

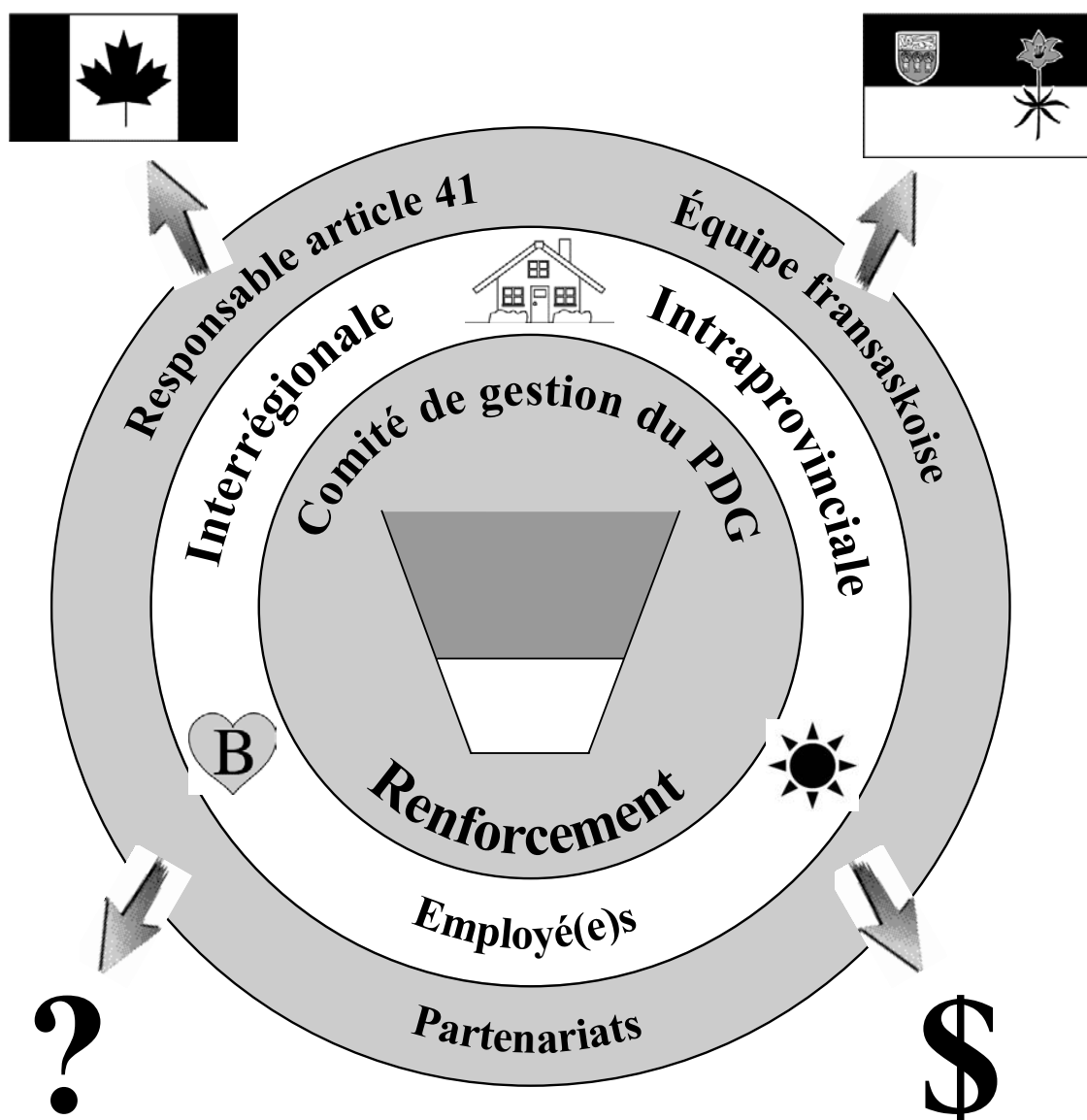
Les tables de concertation interrégionales et intraprovinciales poursuivent les objectifs suivants :

1. Favoriser la diffusion de renseignements et d'informations utiles au développement et au fonctionnement des associations/organismes fransaskois;
2. Encourager les associations/organismes fransaskois à créer des partenariats ou des collaborations dans la réalisation de projets ou d'activités en misant sur leur domaine d'expertise;
3. Identifier les projets structurants dans différents secteurs d'intervention communautaire et initier le développement ou l'appui;
4. Procurer aux organismes gouvernementaux et communautaires un forum où ils peuvent obtenir l'input des communautés fransaskoises en vue d'améliorer leurs programmes respectifs;
5. Procurer un outil de concertation et créer des liens pour rejoindre les « intra-inter ».

Le processus de planification et de concertation fournit aux intervenants de la communauté fransaskoise l'occasion de contribuer au développement du PDG. Le suivi du PDG facilite leur pleine participation à son évolution et à sa mise en œuvre.

La concertation communautaire est l'harmonisation des efforts des intervenants de la communauté fransaskoise. L'établissement des priorités et l'identification des ressources disponibles sont suivis par le partage des responsabilités et des ressources. L'action communautaire est structurée autour d'une cause commune, le développement global de la communauté.

Graphique 3 : **Gestion du changement**



Nos espaces francophones
(Centres communautaires, écoles, etc.)



Nos bénévoles



Le réseau associatif
(Associations provinciales, régionales, etc.)



Autres ressources
(Dons, Campagnes de levée de fonds, autres gouvernements : municipaux, Québec, etc.)



Gouvernement fédéral
(Entente Canada - communauté, ministères et agences, etc.)



Gouvernement provincial
(Entente Canada - Saskatchewan, ministères et agences, etc.)



Secteur privé
(Fondations, commandites, entreprises, etc.)

Conclusion

L'adhésion au PDG par les intervenants francsaskois démontre non seulement la volonté de travailler ensemble mais le partage d'une vision commune pour l'avenir de la population francophone de la Saskatchewan. Cette vision partagée oblige les organismes francsaskois de se concerter et de trouver tous les moyens possibles pour assurer l'épanouissement des Francsaskoises et des Francsaskois.

De plus en plus, les organismes francsaskois créent des partenariats avec des agences gouvernementales et non gouvernementales au niveau fédéral, provincial et local. Ce fait est évident lorsque nous examinons les demandes de programmation soumises pour 2002 – 2003. Lorsque nous ajoutons la contribution de l'organisme et les dons en nature à ces nouvelles sources d'appui, nous découvrons que la somme de ces montants représente environ 58% du coût total des demandes soumises. La balance de 42% doit provenir de l'entente Canada/communauté. En réalité, le montant à répartir de l'entente se chiffre seulement à 24% du coût total.

Le manque de financement adéquat fait en sorte que les employés et les bénévoles oeuvrant au sein de la communauté doivent travailler à 125% pour maintenir l'essentiel des services à la population francsaskoise. Afin d'avancer et de faire du vrai développement communautaire, ils et elles doivent se dévouer à 150%. Ce n'est donc pas surprenant que ces gens s'épuisent et que la communauté francsaskoise n'ait pas accès à tous les services et programmes qu'elle mérite.

Les années précédant la première entente Canada/communauté de 1988, ont vu la création d'un réseau d'organismes actifs dans une multitude de secteur de développement (l'année de création de chaque organisme provincial existant aujourd'hui est indiquée à l'annexe A – Glossaire des acronymes). Cette première entente a renforcé la communauté francsaskoise en permettant l'expansion de son réseau associatif et l'infrastructure qui l'entourait.

Mais le plus grand impact de cette première entente était de fournir une stabilité financière à la population francsaskoise qui lui permettait enfin de planifier son avenir à plus long terme. L'entente Canada-communauté de 1988 a nourri le dynamisme de la communauté francsaskoise et a valorisé cette communauté déterminée à préserver et promouvoir sa langue et sa culture. Cependant, les ententes Canada-communauté, qui assurent l'essentiel du financement de la communauté francsaskoise, n'ont pas cessé de diminuer. Les octrois du gouvernement fédéral ont baissé de 3 400 000\$ en 1988 à 1 900 000\$ en 1996, soit une baisse de 44% en moins de dix ans.